

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 17 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; PUILANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; DOYEN Virginie.

**DELBUE2025-06-034**

Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs - Direction Infrastructures et déchets : création d'un contrat de projet « agent de proximité des biodéchets » et d'un contrat de projet « ambassadeur du tri »

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-24 à L332-26 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire pour modifier le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de créer un emploi de « Agent de proximité biodéchets » en contrat de projet catégorie C ;

Considérant la nécessité de créer un emploi de « Ambassadeur du tri » en contrat de projet catégorie C ;

Sous réserve de l'avis du CST en date du 26 juin 2025 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Valide la création d'un contrat de projet « Agent de proximité biodéchets », catégorie C, à temps complet (35h) pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- De créer un contrat de projet « ambassadeur du tri » à temps complet relevant de la catégorie C d'une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

- Valide la suppression d'un poste permanent, Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- Confirme que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

